



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

5 septembre 2017

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la mairie, le 5 septembre 2017 à compter de 19 h, sous la présidence du maire Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire  
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima  
M. Léon Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord  
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert  
M. Jean-Mathieu Poirier, conseiller du village de Havre-aux-Maisons  
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Hubert Poirier, directeur général  
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par le maire Jonathan Lapierre.

**R1709-988**

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Jean-Mathieu Poirier,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'adopter l'ordre du jour suivant tel qu'il a été présenté à l'avis de convocation transmis par le greffier en date du 31 août dernier.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Services municipaux
  - 3.1.1 Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 297 – Attribution de contrat – Mise à niveau des installations de production d'eau potable – Secteur de l'île centrale
  - 3.1.2 Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 298 – Attribution de contrat – Mise à niveau des installations d'eaux usées – Territoire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
  - 3.2 Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
    - 3.2.1 Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 292 – Attribution de contrat – Réfection de la toiture – Centre récréatif de L'Étang-du-Nord
    - 3.2.2 Autorisation d'appel d'offres – Remplacement du système de chauffage à la Maison de la culture – Village



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

5 septembre 2017

de Havre-aux-Maisons

- 3.2.3 Rapport et dépôt des soumissions – Appel d’offres n° 305 – Attribution de contrat – Ensemencement – Terrain de soccer
- 3.3 Réglementation municipale
  - 3.3.1 Modification du Règlement d’emprunt n° 2017-08 décrétant une dépense et un emprunt de 194 022 \$ et autorisant des travaux de pavage sur les chemins Édouard et du Domaine du village de Cap-aux-Meules et les chemins des Airelles et des Quatre-Temps du village de L’Étang-du-Nord
- 4. Période de questions
- 5. Clôture de la séance

### SERVICES MUNICIPAUX

### SERVICES TECHNIQUES ET DES RÉSEAUX PUBLICS

R1709-989

#### Rapport et dépôt des soumissions – Appel d’offres n° 297 – Attribution de contrat – Mise à niveau des installations de production d’eau potable – Secteur de l’île centrale

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé le 30 juin dernier, à un appel d’offres par voie de soumissions publiques pour la mise à niveau des installations de production d’eau potable dans le secteur de l’île centrale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu à cet effet les deux (2) soumissions suivantes :

<b>SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>PRIX (incluant les taxes)</b>
Cribtec inc.	1 080 639,68 \$
Sani-Sable L.B. inc.	2 271 906,00 \$

CONSIDÉRANT l’analyse et la recommandation faites par le consultant et la Direction des services techniques et des réseaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard, appuyée par M. Léon Déraspe, il est résolu à l’unanimité des conseillers présents



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

5 septembre 2017

que le conseil municipal accepte l'offre de Cribtec inc. au prix de 1 080 639,68 \$ incluant les taxes;

que la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, soit autorisée à signer tout document concernant ce contrat.

R1709-990

**Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 298 – Attribution de contrat – Mise à niveau des installations d'eaux usées – Territoire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé le 30 juin dernier, à un appel d'offres par voie de soumissions publiques pour la mise à niveau des installations de production d'eau potable dans le secteur de l'île centrale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu à cet effet les trois (3) soumissions suivantes :

<b>SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>PRIX (<i>incluant les taxes</i>)</b>
Sani-Sable L.B. inc.	1 494 675,00 \$
Filtrum construction	950 843,25 \$
Cribtec inc.	839 194,48 \$

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation faites par le consultant et la Direction des services techniques et des réseaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Mathieu Poirier, appuyée par M. Germain Leblanc, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil municipal accepte l'offre de Cribtec inc. au prix de 839 194,48 \$ incluant les taxes;

que la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, soit autorisée à signer tout document concernant ce contrat.



## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

5 septembre 2017

N° de résolution  
ou annotation

### SERVICE DE L'INGÉNIERIE, DES TIC ET DES BÂTIMENTS

R1709-991

#### Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 292 – Attribution de contrat – Réfection de la toiture – Centre récréatif de L'Étang-du-Nord

CONSIDÉRANT l'appel d'offres n° 292 lancé en juin dernier relativement à la réfection de la toiture du Centre récréatif de L'Étang-du-Nord;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues, soit celles de :

SOUSSIONNAIRE	PRIX ( <i>excluant les taxes</i> )
Constructions Renaud & Vigneau inc.	502 717,99 \$
Les Constructions M.P.L.	588 600,00 \$

CONSIDÉRANT les limites budgétaires fixées au règlement d'emprunt n° 2016-07 pour ces travaux;

CONSIDÉRANT que le conseil désire se prévaloir des dispositions de l'article 4.12 du devis et retirer des parties de travaux prévues au contrat;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Mathieu Poirier, appuyée par M. Léon Déraspe, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'accorder à l'entreprise Renaud & Vigneau inc. le contrat tel que modifié par le retrait d'une partie des travaux dans le cadre de l'appel d'offres n° 272, au prix révisé de 311 645,99 \$ plus les taxes applicables;

d'autoriser le directeur de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments, Jean Hubert, à signer tout document requis à cette fin.

R1709-992

#### Autorisation d'appel d'offres – Remplacement du système de chauffage à la Maison de la culture – Village de Havre-aux-Maisons

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil du règlement d'emprunt n° 2016-07 relatif à des dépenses en immobilisations et à la rénovation d'immeubles;

CONSIDÉRANT la désuétude du système de chauffage de la Maison de la culture de Havre-aux-Maisons et la nécessité de procéder à son remplacement;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

5 septembre 2017

CONSIDÉRANT l'appui financier offert par Hydro-Québec pour la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique dans des bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite convertir le système de chauffage actuel par un système au propane plus efficace et plus économique;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder par appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Mathieu Poirier,  
appuyée par M. Gaétan Richard,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'autoriser le directeur de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments, Jean Hubert, à lancer un appel d'offres, sur invitation, pour le remplacement du système de chauffage de la Maison de la culture de Havre-aux-Maisons.

**R1709-993**

### **Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 305 – Attribution de contrat – Ensemencement – Terrain de soccer**

CONSIDÉRANT QU' en août dernier, la Municipalité lançait un appel d'offres, sur invitation, relativement à l'ensemencement du terrain de soccer;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues, soit celles de :

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>PRIX (excluant les taxes)</b>
9197-4212 Québec inc. Ferme Christian Poirier et fils	38 020,00 \$
Les entreprises Créasol	27 870,00 \$

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Mathieu Poirier,  
appuyée par M. Léon Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil retienne la soumission déposée par Les entreprises Créasol au prix de 27 870 \$ plus les taxes applicables;

d'autoriser le directeur de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments, Jean Hubert, à signer tout document requis à cette fin.

Cette dépense sera financée à même le règlement d'emprunt n° 2017-11 lequel a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 21 août dernier.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

5 septembre 2017

### RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

R1709-994

**Modification du Règlement d'emprunt n° 2017-08 décrétant une dépense et un emprunt de 194 022 \$ et autorisant des travaux de pavage sur les chemins Édouard et du Domaine du village de Cap-aux-Meules et les chemins des Airelles et des Quatre-Temps du village de L'Étang-du-Nord**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a adopté à la séance ordinaire du 11 avril 2017, le règlement d'emprunt n° 2017-08;

CONSIDÉRANT la recommandation du ministère des Affaires municipales et des Régions de modifier ce règlement en vue d'obtenir son approbation;

CONSIDÉRANT QUE le règlement peut être modifié par voie de résolution;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,  
appuyée par M. Léon Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine modifie le règlement n° 2017-08 comme suit :

**Article 1 Titre**

Le titre du règlement 2017-08 est remplacé par :

« Règlement n° 2017-08 décrétant une dépense de 194 022 \$ et un emprunt de 97 011 \$ et autorisant des travaux de pavage sur les chemins Édouard et du Domaine du village de Cap-aux-Meules et les chemins des Airelles et des Quatre-Temps du village de L'Étang-du-Nord ».

**Article 2 Emprunt autorisé**

L'article 4 du règlement 2017-08 est remplacé par le suivant :

Aux fins d'acquitter 50 % de la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 97 011 \$, sur une période de 10 ans.

Aux fins d'acquitter 50 % de la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est autorisé à approprier un montant de 97 011 \$ au fonds général.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

5 septembre 2017

### Article 3 Remboursement de l'emprunt

L'article 5.1 du règlement n° 2017-08 est abrogé.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée lors de la période allouée à cet effet.

**R1709-995**

### CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Jean-Mathieu Poirier,  
appuyée par M. Gaétan Richard,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

de lever la séance à 19 h 15.

\_\_\_\_\_  
Jonathan Lapierre, maire

\_\_\_\_\_  
Jean-Yves Lebreux, greffier